

L'Inspecteur d'Académie

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs

S/C Mesdames et messieurs les inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Nice, le 3 octobre 2018

**Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
des Alpes-Maritimes**

Objet : Recrutement poste à profil de « Conseiller Pédagogique Départemental EPS
et Conseiller de Prévention Départemental »

**Division du Personnel
1^{er} degré**

Vous voudrez bien porter à l'attention des instituteur(trice)s et professeur(e)s des
écoles l'appel à candidature cité en objet.

Vous trouverez en annexe le descriptif du poste.

Affaire suivie par :
Sakina SADOUK
Gestionnaire

Téléphone
04 93 72 63 57

Fax
04 93 72 63 22

Mél.
sakina.sadouk@ac-nice.fr

Les personnels intéressés voudront bien adresser leur fiche de candidature par voie
hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du
personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante: ia06-dipe2@ac-nice.fr) **avant
le 10 octobre 2018 à 12 heures**

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

RECRUTEMENT POSTE A PROFIL

FICHE DE CANDIDATURE A RETOURNER A LA DSDEN AVANT LE 10 OCTOBRE 2018 à 12h00
Mail : ia06-dipe2@ac-nice.fr

NOM :

Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire en délégation

Circonscription :

Ancienneté dans la fonction occupée :

AGS (renseigné par le service DIPE II) :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

Adresse électronique académique :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) au poste(s) :

Conseiller pédagogique Départemental EPS et Conseiller de Prévention Départemental

A
(signature)

le

Avis, date, signature et cachet de l'Inspecteur(trice) de circonscription :

A
(signature)

le

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EPS / CONSEILLER DE PREVENTION DEPARTEMENTAL

Type d'emploi : poste ouvert aux personnels enseignants du 1^{er} degré titulaires du CAFIPEMF ainsi que personnels titulaire du CAPEPS (pour les candidats du second degré, une bonne connaissance du premier degré est indispensable)

Lieu d'exercice : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes

Date de prise de fonction : immédiate

Conditions de nomination : nomination à titre définitif (sous réserve de détention du titre requis).

Conditions de rémunération : 27 points de NBI auxquels s'ajoute l'indemnité de fonctions particulières en faveur des personnels enseignants exerçant les fonctions de CPD d'EPS (2500 €/an).

Organisation du temps de travail : Le conseiller est totalement déchargé de service d'enseignement. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée des différentes activités dont il est chargé. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

Cadre réglementaire : circulaire n°2015-114 du 21-07-2015

Cadre de fonctionnement : Le conseiller pédagogique exerce une mission départementale en EPS ; il est également le conseiller de prévention départemental. Il est installé administrativement à la DSDEN des Alpes-Maritimes. Il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Alpes-Maritimes et sous l'autorité fonctionnelle de l'Adjoint chargé du premier degré.

Description des missions :

■ Missions du Conseiller Pédagogique Départemental en EPS

La mission de conseiller pédagogique en EPS s'inscrit dans le cadre de la circulaire n°2015-114 du 21-07-2015

1. Missions générales

Le conseiller est un référent départemental auprès des conseillers pédagogiques de circonscription, en ce qui concerne l'enseignement de l'EPS.

En collaboration avec eux, il propose et suit des groupes de réflexion sur des problématiques définies par le Plan d'Actions Départemental.

Il participe aux réflexions départementales et académiques. Il apporte sa contribution à la définition et au suivi de projets fédérateurs auxquels sont associées les circonscriptions.

Il participe aux actions d'aide et de formation initiale et continue des enseignants.

Il peut aussi être amené à assister ou représenter l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans le cadre de certaines réunions et événements officiels, dans le domaine de l'EPS.

Il élabore des propositions de réponses à certains courriers pour l'IA-DASEN.

2. Missions spécifiques

- Apport d'une expertise en direction des circonscriptions et de leurs conseillers pédagogiques notamment dans le cadre de la formation de formateurs
- Suivi de groupes de réflexion départementaux afin de mutualiser les pratiques au sein du département dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'école primaire
- Actualisation des outils de suivi et des indicateurs en rapport avec l'EPS
- Agrément d'intervenants extérieurs dans le domaine de l'EPS, au niveau des circonscriptions et du département
- Coordination de l'action des différents partenaires de l'école (Conseil Général, Ville de Nice, USEP, centres de formation universitaires ...)

■ Missions du Conseiller de prévention Départemental

La mission de conseiller de prévention départemental s'inscrit dans le cadre du décret n°2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le conseiller assiste et conseille l'Inspecteur d'Académie dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail dans les structures de l'Education Nationale du département des Alpes Maritimes.

Dans le domaine des risques et des conditions de travail :

- Être le relais du conseiller de prévention académique en matière d'animation du réseau des assistants de prévention de circonscription au niveau départemental.
- Assister et préparer avec la secrétaire générale les réunions des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) départemental.
- Evaluer les besoins en formation en matière d'hygiène et de sécurité sur le département
- Animer des séquences de formation
- Concourir à l'élaboration de la politique départemental de prévention
- Proposer des axes de travail pour le plan départemental de prévention des risques professionnels
- Approfondir dans les écoles les connaissances des problèmes de sécurité et les techniques propres à les résoudre
- Conseiller les Inspecteurs et les Assistants de Prévention de Circonscription en matière d'hygiène et de sécurité.
- Mettre en oeuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels à travers le document unique DUERP et former les personnels
- Participer à la mise en place d'un plan de formation à la sécurité et à la prévention des risques professionnels (notamment aux TMS et risques psychosociaux)
- Prévoir et organiser les exercices de mise en sécurité au niveau départemental
- Animer le réseau des assistants de prévention de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et lui apporter l'appui nécessaire
- Veiller à la remontée des PPMS et au suivi de des exercices dans les écoles et dans les établissements publics et privés ; veiller à la remontée des DUER dans les circonscriptions
- Assurer la veille technique et réglementaire en matière de sécurité et de santé au travail et transmettre ses connaissances et ses savoir-faire.

Dans le domaine de la sécurité routière :

- Actualiser la formation des conseillers pédagogiques de circonscription pour leur permettre de veiller aux actions de préparation effective dans les écoles des élèves aux épreuves de l'ASSR

Compétences et qualités requises :

Parfaite connaissance des textes.

Maîtrise des outils numériques.

Capacité à élaborer des outils et supports, des documents et des ressources.

Capacité à s'adapter à différents publics et tâches grâce à des qualités relationnelles et professionnelles : disponibilité, écoute, capacité d'analyse et de synthèse, esprit d'initiative approprié aux différentes situations, discrétion, confidentialité, loyauté, capacités de distanciation par rapport à la diversité des situations et des tâches à accomplir.

Aptitude au travail en équipe et à son impulsion.

Capacité de veille pédagogique, didactique et institutionnelle.

Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste : M. l'Adjoint au Directeur Académique, en charge du 1^{er} degré (04 93 72 64 01)

Procédure de candidature : candidature à adresser par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et simultanément à la DIPE (ia06-dipe2@ac-nice.fr) avant la date indiquée sur la fiche de candidature.